



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Arrêté infraction au RSD
20 Rue de Comines

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE

SCHS - UTS - FSL 2026/00491/JR/SG - AM n° 106

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32-33-51,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame LEGRAND Ambre, locataire du logement sis à TOURCOING 20 Rue de Comines,

Vu le constat du 7 avril 2026 dans le logement sis à TOURCOING 20 Rue de Comines établi par Monsieur Jérôme RICHIR, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 20 Rue de Comines entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 21 avril 2026 et 7 juillet 2026 adressés à Monsieur RUI MIGUEL, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés, à savoir :

- La chaudière présente un dysfonctionnement ;
- L'escalier menant au 1^{er} étage ne dispose pas d'un dispositif de retenu à la personne ;
- L'alimentation électrique du cumulus n'est pas protégé (risque d'électrocution) ;
- La fenêtre des WC est condamnée avec des vis ;
- Les fenêtres de la chambre du 1^{er} étage et de la buanderie présentent des entrées d'air parasites.

Un nouveau constat effectué le 2 juillet 2026 montre qu'une partie des travaux a été réalisée, ceux restant à faire sont :

- Sécuriser l'alimentation électrique du cumulus ;
- Supprimer les entrées d'air parasites des fenêtres de la chambre du 1^{er} étage et de la buanderie.

Etant donné la non réalisation de l'ensemble des travaux de Monsieur RUI MIGUEL,

Etant donné le nouveau constat effectué le vendredi 9 octobre 2026 dans le logement sis à TOURCOING 20 Rue de Comines montrant qu'aucun travaux n'ont été réalisés,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – Monsieur RUI MIGUEL, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 20 Rue de Comines, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Sécuriser l'alimentation électrique du cumulus ;
- Supprimer les entrées d'air parasites des fenêtres de la chambre du 1^{er} étage et de la buanderie.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 22 octobre 2026



Par délégation du Maire

Jean-Marc VANGILVIN

Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et
de la lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le **22 OCT. 2026**

Publié sur le site de la Ville le **22 OCT. 2026**